

CONTRAT D'OCCUPATION DE LA SALLE DES FÊTES

Madame Lydie BLANC, maire de la commune d'Angeac-Champagne agissant pour le compte de celle-ci,

M....., qui représente l'organisateur de la manifestation,

L'organisateur demande la location :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Grande salle | <input type="checkbox"/> Petite salle |
| <input type="checkbox"/> Avec cuisine | <input type="checkbox"/> Sans cuisine |
| <input type="checkbox"/> Avec chauffage | <input type="checkbox"/> Sans chauffage |

Pour un montant total de :

Il a été convenu ce qui suit :

La commune d'Angeac-Champagne,

Vu le règlement d'utilisation de la Salle des Fêtes et la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021.

Autorise l'occupation de la Salle des Fêtes en vue de l'organisation d.....

Le ___/___/___ par

- Nom, prénom :
- Adresse :
- Tél : ___/___/___/___/___

L'organisateur s'engage à utiliser lui-même la salle :

Il pourra disposer du matériel présent dans la salle et devra le restituer en l'état.

Le nombre de participants admis ne devra pas, compte tenu de la capacité des lieux, excéder 300 personnes debout dans la grande salle (200 assises) et 40 personnes dans la petite salle.

Les clés de la salle seront remises au moment de l'état des lieux en accord avec Mr DELALE Christophe ou Mr BLANCHARD Ludovic, agent communal.

L'organisateur reconnaît :

- 1- Avoir souscrit une police d'assurance,
- 2- Avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la Salle des Fêtes.
- 3- Avoir pris connaissance de l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction, des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Au cours de l'occupation de la salle, l'organisateur s'engage à :

- 1- À en assurer le gardiennage ainsi que celui des accès.
- 2- À contrôler les entrées et les sorties des participants aux collectivités considérées.
- 3- À faire respecter les règles de sécurité.

La présente convention peut être dénoncée par la commune si le règlement n'est pas respecté.

L'organisateur s'engage à respecter scrupuleusement le règlement d'utilisation de la Salle des Fêtes ci-joint.

Fait à Angeac – Champagne,

Le

L'organisateur,

Le Maire,

Lydie BLANC.

ETAT DES LIEUX LE

			HABITANTS HORS DE LA COMMUNE		HABITANTS DE LA COMMUNE	
			Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage
1 JOURNEE	Grande salle	Sans cuisine	320 €	240 €	170 €	110 €
		Avec cuisine	390 €	310 €	210 €	150 €
	Petite salle	Sans cuisine	185 €	120 €	100 €	55 €
		Avec cuisine	225 €	160 €	140 €	95 €
2 JOURNEES	Grande salle	Sans cuisine	510 €	365 €	275 €	165 €
		Avec cuisine	605 €	460 €	340 €	230 €
	Petite salle	Sans cuisine	280 €	160 €	160 €	70 €
		Avec cuisine	340 €	220 €	210 €	120 €

ASSOCIATIONS

LOCATIONS ASSOCIATIONS	COMMUNE 2 locations annuelle gratuite	HORS COMMUNE
Année	2009	
GRANDE SALLE - CUISINE	55 €	155 €
Chauffage	55 €	75 €
PETITE SALLE - CUISINE	50 €	60 €
Petite salle	25 €	45 €

SALLE POLYVALENTE

Réunions, Assemblées Générales, Vin d'honneur	TARIFS 2009
Sans chauffage	50 €
Supplément Chauffage	50 €
Vin d'honneur commune	30 €
Supplément chauffage	30 €

DOCUMENTS A FOURNIR

Chèque caution nettoyage 150 euros (trésor public)	<input type="checkbox"/>
Chèque caution salle des fêtes 350 euros (trésor public)	<input type="checkbox"/>
Chèque de réservation (trésor public)	<input type="checkbox"/>
Récépissé de responsabilité civile	<input type="checkbox"/>